

Pour plus de proximité, un agent des Finances publiques est présent chaque semaine au sein de la mairie de Bihorel

## Permanences avec rendez-vous

Pour répondre spécifiquement à vos interrogations, une permanence d'accueil de la DGFiP a lieu :

**Mairie de Bihorel**  
**Tous les lundi de 09h à 12h**  
**Sur Rendez-vous**

## Pour prendre rendez-vous

Sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)  
Rubrique Contact et RDV



Par téléphone  
**0809 401 401**

## Vous avez une question ? Pensez-y !

→ Sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

à partir de votre messagerie sécurisée dans votre espace personnel ou à partir de la rubrique "Contact et RDV"

→ **en appelant le 0 809 401 401**  
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 (*numéro non surtaxé*)

→ **auprès des France Services**  
Coordonnées et horaires d'accueil sur :  
[www.cohesion-territoires.gouv.fr](https://www.cohesion-territoires.gouv.fr)



→ **Pour les impôts** – SIP de Rouen Est-Ville  
Par messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

→ **Pour le secteur public local** - SGC de Maromme Déville :  
Par téléphone 02 35 74 20 21 ou  
Par courriel [sgc.maromme-deville@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.maromme-deville@dgfip.finances.gouv.fr)

## Paiement de proximité

Rendez-vous chez nos partenaires buralistes agréés pour payer dans la limite de 300€ en espèces et sans limitation pour la carte bancaire (hors plafond de 300€ pour les impôts) vos impôts, amendes, factures des collectivités locales  
Vérifiez que votre facture ou avis comporte un QR code

